



BREMER INKASSO
G M B H

Le partenaire sérieux
qu'il vous faut
pour recouvrer vos créances

Le « Cabinet Bernd Drumann »

a été agréé en 1984 en tant que cabinet de recouvrement par le président du tribunal de grande instance de Brême en vertu de l'art. 1 § 1 n° 5 du code RbergG visant les conseillers juridiques, et porte la raison sociale « Bremer Inkasso GmbH » depuis le 04 avril 1996. L'entreprise est appréciée, par des mandants renommés, pour le succès avec lequel elle propose ses prestations.

Notre présentation sérieuse et l'image positive de notre entreprise nous permettent une démarche de travail orientée vers le succès. Nous exerçons dans toute l'Allemagne et à l'étranger. Parmi nos clients figurent des banques, commissionnaires de transports, éditeurs, médecins, entreprises artisanales, conseillers fiscaux, entreprises commerciales (tertiaire, commerce, industrie), ainsi que des particuliers.



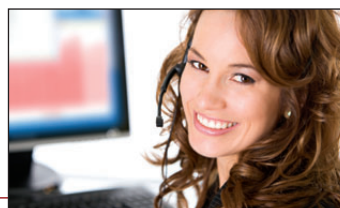
Les avantages économiques de notre cabinet de recouvrement

- Pas de cotisation annuelle, pas de taxes d'affiliation
- Pas d'achat de bons de commande
- Aucune facturation de taxes à la passation de commande
- Aucune avance exigée au titre des débours
- En cas de réussite, aucune commission de réussite n'est retenue sur la créance recouvrée. La créance principale vous est reversée à 100 %.
- Si nous réussissons, le débiteur assume nos coûts (cf. les articles 6, 8 et 9 de nos conditions de recouvrement).
- Si nous ne réussissons pas dans le cadre des procédures préjudiciaires et judiciaires de mise en demeure et d'exécution forcée, vous n'acquitez AUCUN HONORAIRE ! A la place
- nous nous contentons de facturer un forfait échelonné entre 10 et 100 euros maximum suivant la valeur de la créance principale, ainsi que nos débours en liquide (cf. les art. 6, 8 et 9 de nos conditions de recouvrement).

Autres avantages de notre cabinet de recouvrement

- Chez nous, ce sont principalement des juristes diplômés d'État qui s'occupent du traitement des dossiers. Vous disposez donc d'un interlocuteur compétent qui sait gérer les objections du débiteur.
- Notre entreprise ayant été certifiée par le TÜV du Land de la Sarre, elle est donc en droit d'arborer le label de contrôle « geprüftes Inkasso » (cabinet d'encaissement certifié). Ce certificat atteste du haut niveau de nos standards de qualité. On compte en Allemagne environ 1 750 cabinets de recouvrement agréés ; mais l'on n'en compte que 15 détenant le droit d'arborer le label de contrôle, par le TÜV, de la prestation de service « Recouvrements » (mise à jour : octobre 2010).
- Dans le cadre de séminaires organisés dans toute l'Allemagne, des spécialistes et experts de l'exécution forcée, judiciaire et extrajudiciaire, instruisent constamment notre personnel et lui dispensent une formation continue.
- Nous nous occupons également de thèmes juridiques complexes tels que la responsabilité du gérant après la faillite, la poursuite de gestion de l'entreprise conformément à l'art. § 25 du code allemand du commerce (HGB), le dépistage de revenus occultés conformément à l'art. § 850 h du code allemand de procédure civile (ZPO), ou la responsabilité délictuelle pendant la saisie-gagerie ou dans une procédure de faillite.
- Même si votre débiteur a déjà émis une déclaration sur l'honneur (anciennement : serment révélateur), ce n'est aucunement raison pour nous de clore le dossier. C'est ici que nos qualifications spéciales font leurs preuves.
- Si vous le souhaitez, nous vous représentons aussi dans la procédure de faillite de votre débiteur (déclaration de la créance, revendication de droits de privilège et de distraction, surveillance jusqu'à la date de clôture).
- Nos services d'enquête retrouvent aussi les débiteurs qui se sont « évaporés ».
- Nous pouvons aussi nous occuper des créances contestées.
- Membre de l'Association fédérale des cabinets de recouvrement allemands (association déclarée)
- Étant un cabinet de recouvrement agréé, nous travaillons sous la tutelle du président du tribunal administratif de Brême.

*Plutôt que de perdre
le contrôle de vos créances...*



*... consultez-
nous !*



**Cabinet de recouvrement
homologué par le TÜV**

Avantages notamment com- paré aux avocats

- Nous sommes spécialisés dans le domaine du recouvrement des créances. Un avocat travaille généralement dans de nombreux domaines à la fois (p. ex. droit des transports, droit familial, droit de la responsabilité médicale, etc.).
- Pour certains cabinets d'avocats, le recouvrement des créances ne se situe qu'en marge de leurs activités principales, avec pour conséquence le traitement tardif et inefficace des dites créances.
- Dans les procédures judiciaires de mise en demeure et d'exécution forcée, nombreux sont les avocats qui facturent l'intégralité de leur honoraires tarifés dans le code RVG, y compris en cas d'échec. Pas nous !

Avantage comparé au « recou- vrement par soi-même »

- Vous accomplissez un travail que personne ne vous rémunèrera !
- Le temps ainsi perdu, vous pourriez l'affecter à d'autres activités importantes.
- Souvent, le manque d'expérience amoindrit le taux de réussite!

Nous procédons ainsi

- Envoi immédiat d'une injonction de paiement écrite au débiteur
- Procédure de mise en demeure par téléphone, par du personnel ayant reçu une formation en psychologie (nous détectons par exemple les objections de votre débiteur pour éviter des procès).
- Simultanément, nous préparons la procédure judiciaire en recueillant des renseignements sur le débiteur (nous vérifions les perspectives prévisionnelles de réussite en nous procurant des renseignements économiques, par la recherche de données négatives auprès du tribunal chargé de l'exécution forcée et de la faillite) ; par des requêtes auprès du registre du commerce ou des offices de surveillance commerciale et industrielle, nous déterminons l'identité exacte de votre débiteur.
- Si la procédure de recouvrement préjudiciaire s'avère un échec, nous déclenchons immédiatement la procédure de mise en demeure et d'exécution forcée judiciaires (p. ex. obtention d'une injonction judiciaire de paiement et d'un avis d'exécution forcée, saisie sur compte, saisie de biens personnels, incarcération et le cas échéant réception de la déclaration sur l'honneur par l'huissier, enregistrement forcé, pour protéger la créance, d'hypothèques grevant la propriété foncière de votre débiteur. Nous demeurons votre interlocuteur pendant toute la durée de la procédure.
- Si votre débiteur fait opposition à une injonction judiciaire de paiement, nous mandatons nos avocats ad litem sur place après vous avoir consulté. Ici aussi, tout le courrier informatif transite par notre cabinet.
- Nous vous informons par écrit de toutes les étapes importantes et nous procurons le cas échéant des copies pour votre propre dossier. Par le biais de notre service d'information-clients en ligne, joignable à l'adresse www.bremer-inkasso.de, vous pouvez en outre vous faire afficher l'intégralité du contenu de vos dossiers et vous informer sur le stade actuel de chaque dossier.

Quels documents vous faudra-t-il nous fournir?

- Copie de la facture ou relevé de compte
- Copie de la 1^{re} mise en demeure ou indication des données de mise en demeure

Mennen & Wittrock GmbH
Mentelestraße 9 A • 28216 Stuhr / Bremen
Telefon (04 21) 87 123-0
Telefax (04 21) 87 123-45
www.mennen-wittrock.de



Mennen & Wittrock

Autokrantarbeiten • Schwertransporte
Hubarbeitsbühnen • Schwermontagen

Bremer Inkasso GmbH
Norderoog 1
28259 Bremen

15.08.2007
Wi/Psch

Einzug von Forderungen

Sehr geehrter Herr Drumann,

Ihr Werbeslogan „Bevor Ihre Forderungen davonlaufen ... sprechen Sie mit uns“ können wir nur unterstreichen, denn unsere Forderungen sind uns – dank Ihrer Hilfe – tatsächlich nicht „davongelaufen“.

Nach nunmehr 10 Jahren erfolgreicher Zusammenarbeit, bestätigen wir gerne, dass „unsere Rechnung“ aufgegangen ist.

Einen Mahnbrief versenden, einen Mahnbescheid beantragen oder den Gerichtsvollzieher beauftragen, kann sicher jedes Inkassounternehmen. Hervorzuheben ist aber, dass Sie sich auch mit juristisch schwierigen Bereichen des Forderungseinzugs intensiv auseinandersetzen.

So haben Sie es – trotz Insolvenz des eigentlichen Schuldners – oft geschafft, uns durch Prüfung und Durchsetzung z.B. der Geschäftsführerhaftung, der Haftung der Gesellschafter oder der Haftung aus Unternehmensfortführung noch zu unserem Geld zu verhelfen. Dies dürfte bei Inkassounternehmen eine positive Ausnahme darstellen.

Für Ihre bisherige Tätigkeit möchten wir uns deshalb auf diesem Wege bei Ihnen und Ihrem Team bedanken und freuen uns auf eine weiterhin gute und angenehme Zusammenarbeit.

Mit freundlichen Grüßen

MENNEN & WITTRÖCK GMBH

Banken: Volksbank eG, Stuh 80,2 281 678 25, 406, Nr. 110 (797 000) Sparkasse Bremen
Einkaufs- und Handelsagentur: Antonstraße 10, 28195 Bremen

thiele & Fendel

Bremer Inkasso GmbH
Norderoog 1
28259 Bremen

Einzug von Forderungen

Sehr geehrter Herr Drumann,

nachdem wir nun seit Februar 1999 mit Ihnen zusammenarbeiten, möchten wir Ihnen mitteilen, daß wir mit der Arbeit Ihres Unternehmens äußerst zufrieden sind.

In der überwiegenden Anzahl der Fälle ist es Ihnen schon in recht kurzer Zeit gelungen, die Forderungen vorgerechtigt einzuziehen.

Auch im Bereich der Zwangsvollstreckung schöpfen Sie alle Möglichkeiten aus. Hier bewähren sich Ihre speziellen Kenntnisse, die es Ihnen ermöglichen, immer einen entscheidenden Schritt weiter zu gehen als andere. So mancher Anwalt könnte von Ihnen noch etwas lernen.

Ihre professionelle Arbeit trägt wesentlich dazu bei, daß Forderungsausfälle vermieden werden.

Wir haben Ihr Unternehmen bereits mehrfach weiterempfohlen.

Mit freundlichen Grüßen

thiele & Fendel
Bremen GmbH & Co. KG

thiele & Fendel Bremen GmbH & Co. KG
1443 Osterstraße 100
28195 Bremen

Postanschrift:
Postfach 771110 • 28273 Bremen
Bereich und Verwaltung:
Handlung 27-29
27211 Reihstraße 100
Tel: 042116300-0 Fax: 042116300-399

Bremen City:
Dankeschuldenstr. 88 • 28195 Bremen
Tel: 042116300-0 Fax: 042111881-74
Wittrockhaus:
Dankeschuldenstr. 21 • 28192 Wittrockshausen
Tel: 04211207-0 Fax: 04211207-212

Hansa-Holz
Wilhelm Krüger GmbH
Bremen

Hansa Holz
Holzimport
Holzhandlung

Bremer Inkasso GmbH
z.Hd. Herrn Drumann
Postfach 66 04 40
28244 Bremen

MEI/KU

Bremen, 15.12.05

Sehr geehrter Herr Drumann,

wir arbeiten jetzt seit 1998 mit Ihnen zusammen und es ist uns ein Bedürfnis, uns bei Ihnen und Ihrem Team für die gute Zusammenarbeit zu bedanken.

Es ist schon erstaunlich, wie es Ihnen – obgleich auch wir schon intensiv gemahnt hatten – in einer sehr großen Anzahl der Inkassofälle immer noch gelingt, die Forderungen ohne gerichtliche Hilfe zu realisieren.

Die Holzbranche hat ihre branchenspezifischen Besonderheiten. Holz ist ein Naturprodukt, seine naturgegebenen Eigenschaften, Abweichungen und Merkmale werden – gerade von zahlungsunwilligen Schuldnern – häufig als unberechtigter Reklamationsgrund angeführt.

Besonders gefällt uns daher, wie Sie bei „streitigen“ Forderungen mit oft unberechtigten Schuldnererwänden umzugehen vermögen. Mit viel Fingerspitzengefühl und juristischem Sachverstand haben Sie uns schon in vielen Fällen zu unserem Geld verholfen und so wesentlich dazu beigetragen, dass erhebliche Forderungsausfälle vermieden wurden. Dabei ist uns besonders der Fall „Hansa-Holz“ mit einer Gesamtforderung von über 80.000,00 EUR in guter Erinnerung.

Gerade bei solchen Fällen bewährt es sich, dass die Sachbearbeitung bei Ihnen überwiegend durch Volljuristen erfolgt.

Wir werden Ihre Dienstleistung auch in Zukunft sehr gerne in Anspruch nehmen.

Mit freundlichen Grüßen

HANSA-HOLZ
Wilh. Krüger
GmbH



28237 Bremen
Ute Albersweg 102
Geschäftsführer:
Manfred Krüger
Oliver Krüger
Fabian Krüger
Telefon
04 21 6 18 06-0
Telefax
04 21 6 18 06-66
E-Mail
bremen@hansaholz.de

Anschlußgutschein
Stations
Bremen-IndustrieHafen
Kilo-Hafen 1
Internet
www.hansaholz.de

Bank: Sparkasse in Bremen (BLZ 290 501 01) 1947 976

USt.M.Nr.: DE 114413302 HRG 7214 Bremen



BREMER INKASSO
G M B H

D-28259 Bremen • Norderoog 1 • Tel: 0421 / 841 06-0 • Fax: 0421 / 841 06-21
E-Mail: info@bremer-inkasso.de • Internet: www.bremer-inkasso.de